

**Communauté Sépharade Unifiée du Québec**  
**États financiers**  
*31 mars 2021*

**Communauté Sépharade Unifiée du Québec**  
**Table des matières**  
*Exercice clos le 31 mars 2021*

---

	<i>Page</i>
<b>Responsabilité de la direction</b>	
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière.....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution des actifs nets.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
<b>Notes complémentaires aux états financiers.....</b>	<b>5</b>

## **Responsabilité de la direction**

---

Aux membres de la Communauté Sépharade Unifiée du Québec,

La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions concernant l'évaluation des opérations faisant appel à un jugement objectif.

En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration (le « Conseil ») est principalement composé d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'Organisme. La responsabilité de superviser la direction pour s'assurer qu'elle s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait à la présentation de l'information financière et à l'approbation des informations financières incombe au Conseil. Le Conseil s'acquitte de cette responsabilité en examinant l'information financière préparée par la direction et en s'entretenant des aspects pertinents avec la direction et les auditeurs externes. Il est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'Organisme.

MNP SENCRL, srl a été nommé par les membres pour effectuer l'audit des états financiers et leur faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet au Conseil et à la direction, qu'ils rencontrent périodiquement et séparément pour discuter des constatations de leur audit.

Le 15 juin 2021

---

**Président**

---

**Directeur général**

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres du conseil d'administration de la Communauté Sépharade Unifiée du Québec,

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Communauté Sépharade Unifiée du Québec (« l'Organisme »), qui comprennent la situation financière au 31 mars 2021, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence du point décrit dans le paragraphe intitulé « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Communauté Sépharade Unifiée du Québec au 31 mars 2021, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisme tire ses produits de programmes, dons, abonnements et campagnes de financement, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme, et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits des programmes, dons, abonnements et campagnes de financement, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, à l'actif et à l'actif net au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal (Québec)

Le 15 juin 2021

MNP SENCRL, s.r.l.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no. A117714

# Communauté Sépharade Unifiée du Québec

## État de la situation financière

Au 31 mars 2021

	2021	2020
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Trésorerie	822 184	339 142
Débiteurs (Note 3)	67 665	50 542
	889 849	389 684
<b>Immobilisations (Note 4)</b>	104 062	115 098
<b>Lots de terrains de cimetière, au coût</b>	14 120	14 120
	1 008 031	518 902
<b>Passif</b>		
<b>Court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (Note 5)	242 297	110 186
Tranche à court terme des apports reportés afférents aux programmes et activités (Note 6)	600 491	279 252
Tranche à court terme du remboursement d'une subvention gouvernementale	-	4 722
Portion à court terme de la dette à long terme (Note 7)	-	31 232
	842 788	425 392
<b>Apports reportés afférents aux programmes et activités (Note 6)</b>	97 956	97 122
<b>Dette à long terme (Note 7)</b>	57 378	38 875
<b>Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 8)</b>	22 750	34 344
	1 020 872	595 733
<b>Actifs nets</b>		
Investis en immobilisations	81 312	74 321
Non affectés	(94 153)	(151 152)
	(12 841)	(76 831)
	1 008 031	518 902

Au nom du conseil d'administration

\_\_\_\_\_  
Administrateur

\_\_\_\_\_  
Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# Communauté Sépharade Unifiée du Québec

## État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2021

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Apports	631 741	692 025
Revenus pour services rendus	149 446	850 434
	<b>781 187</b>	1 542 459
Allocations de la Fédération CJA	793 873	964 760
Subventions gouvernementales (Note 9)	602 328	308 386
Revenus de sous-location de locaux et services connexes	466 613	480 232
Amortissement - apports affectés afférents aux immobilisations (Note 8)	11 594	11 594
	<b>2 655 595</b>	3 307 431
<b>Charges</b>		
<b>Programmes et activités</b>		
Rémunération et honoraires	354 759	466 121
Aide aux personnes vulnérables	391 120	225 458
Matériel et équipement	62 748	135 105
Impression et affranchissement	54 260	98 941
Dons à des organismes sans but lucratif	52 615	40 252
Dons à la Fondation CSUQ (Note 11)	32 000	11 500
Location d'espace	26 495	163 540
Publicité	19 143	17 713
Frais de sorties et transports	13 878	181 442
Entretien et réparations	9 735	12 516
Nourriture et réceptions	8 083	97 248
Voyages et hébergement	-	330 654
	<b>1 024 836</b>	1 780 490
<b>Administration</b>		
Salaires et charges sociales	719 977	664 921
Loyer	590 234	590 234
Télécommunications et informatique	69 019	37 910
Honoraires professionnels	36 475	18 594
Assurance	4 901	4 401
Bureau	4 705	11 197
Mauvaises créances	11 840	9 180
Amortissement des immobilisations	20 947	19 557
	<b>1 458 098</b>	1 355 994
<b>Financement</b>		
Intérêts sur dette à long terme	1 585	936
Autres intérêts et frais financiers	32 086	35 456
	<b>33 671</b>	36 392
<b>Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant</b>	<b>138 990</b>	134 555
Provision pour le déficit du régime de retraite (Note 14)	(75 000)	-
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>63 990</b>	134 555

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# Communauté Sépharade Unifiée du Québec

## État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars 2021

	<i>Investis en immobilisa- tions</i>	<i>Non affectés</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
<b>Solde, au début de l'exercice</b>	<b>74 321</b>	<b>(151 152)</b>	<b>(76 831)</b>	<b>(211 386)</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>(20 947)</b>	<b>84 937</b>	<b>63 990</b>	<b>134 555</b>
<b>Investissement en immobilisations</b>	<b>27 938</b>	<b>(27 938)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Solde, à la fin de l'exercice</b>	<b>81 312</b>	<b>(94 153)</b>	<b>(12 841)</b>	<b>(76 831)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



**Communauté Sépharade Unifiée du Québec**  
**État des flux de trésorerie**  
*Exercice clos le 31 mars 2021*

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	63 990	134 555
Amortissement des immobilisations	20 947	19 557
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<b>(11 594)</b>	<b>(11 594)</b>
	<b>73 343</b>	142 518
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	<b>(17 123)</b>	17 994
Créditeurs et charges à payer	<b>55 771</b>	(29 611)
Apports reportés afférents aux programmes et activités	<b>322 073</b>	2 734
Remboursement d'une subvention gouvernementale	<b>(4 722)</b>	<b>(10 389)</b>
	<b>429 342</b>	123 246
<b>Activités de financement</b>		
Augmentation de la dette à long terme	<b>135 000</b>	-
Remboursement de la dette à long terme	<b>(71 389)</b>	<b>(56 574)</b>
	<b>63 611</b>	<b>(56 574)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	<b>(9 911)</b>	(9 649)
Produit de lots de terrains de cimetière	-	1 794
	<b>(9 911)</b>	<b>(7 855)</b>
<b>Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>483 042</b>	58 817
<b>Trésorerie, au début de l'exercice</b>	<b>339 142</b>	280 325
<b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>	<b>822 184</b>	339 142

*Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.*

# Communauté Sépharade Unifiée du Québec

## Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

### 1. Statut et objectifs de l'Organisme

Communauté Sépharade Unifiée du Québec (« l'Organisme »), constitué selon la *Partie III de la Loi* des compagnies du Québec, œuvre à titre d'organisme sans but lucratif et est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses activités ont pour but de préserver, d'enrichir et de promouvoir la culture et l'identité de la communauté Sépharade.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Constatation des produits**

L'Organisme applique la méthode du report afin de comptabiliser les apports. Les subventions et apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions, les apports non affectés et les allocations de la Fédération CJA sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont constatés à titre de produits selon la même méthode suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Mobilier de bureau et équipements	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Aménagements, lieu de culte	15 ans

#### **Actifs à long terme**

Les actifs à long terme, qui comprennent les immobilisations, sont évalués et amortis de la même manière décente dans la méthode comptable applicable. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de son utilisation, plus sa valeur résiduelle, est moindre que la valeur comptable, l'actif à long terme est considéré comme ayant subi une dépréciation. Une perte de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

#### **Régime de retraite**

L'Organisme participe à un régime de retraite à cotisations déterminées à entreprises multiples au bénéfice de ses employés.

#### **Apports reçus sous forme de services et de biens**

L'Organisme est tributaire du travail bénévole de nombreux membres à l'égard de la prise de décision et d'activités de collectes de fonds. La valeur du travail bénévole n'est pas comptabilisée dans les présents états financiers en raison de la difficulté posée par son évaluation. En outre, l'Organisme reçoit des apports de matériel utilisé à son profit. La valeur de ces apports de matériel sera comptabilisée dans les états financiers lorsque la juste valeur estimative est établie. Toutefois, puisque la juste valeur estimative ne peut être établie, les apports de matériel ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

# Communauté Sépharade Unifiée du Québec

## Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

### 2. Principales méthodes comptables (Suite)

#### ***Incertitude relative à la mesure***

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée.

Les débiteurs et apports à recevoir sont présentés après l'évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### ***Instruments financiers***

L'Organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les actifs financiers et les passifs financiers prenant naissance et émis dans le cadre d'une opération entre apparentés conclue avec la direction. Les actifs financiers et les passifs financiers prenant naissance et émis dans le cadre d'opérations avec d'autres apparentés sont initialement évalués à leur valeur comptable ou à la valeur d'échange conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », du Manuel de CPA Canada.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut choisir, de manière irrévocable, d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à sa juste valeur.

Les coûts de transaction et de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges pour la période considérée. Autrement, les coûts de transaction et de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût amorti ou au coût.

#### ***Perte de valeur d'instruments financiers***

L'Organisme évalue la perte de valeur de tous ses instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. S'il existe une indication d'une possible perte de valeur, l'Organisme doit déterminer si elle a entraîné un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au cours de l'exercice. Si tel est le cas, l'Organisme diminue la valeur comptable de tout actif financier ayant perdu de la valeur à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus découlant de la détention des actifs, au montant qui pourrait être réalisé à la vente des actifs ou au montant qui devrait être réalisé en exerçant un droit de réalisation de toute sûreté réelle sur ces actifs, selon le plus élevé de ces montants. Toute moins-value jugée durable est incluse dans les bénéfices de l'exercice considéré.

#### ***Aides publiques***

L'Organisme a droit à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), laquelle est calculée en fonction de la rémunération admissible versée durant la pandémie. Les prestations reçues ont été comptabilisées à l'état des résultats en tant que revenus provenant de subventions gouvernementales.

### 3. Débiteurs

	2021	2020
Comptes à recevoir - programmes et activités	61 854	33 182
Taxes de ventes à recevoir	10 808	250
SSUC à recevoir (note 10)	-	17 110
	<b>72 662</b>	50 542
Provision pour créances douteuses	<b>(5 000)</b>	-
	<b>67 662</b>	50 542

# Communauté Sépharade Unifiée du Québec

## Notes complémentaires aux états financiers

*Exercice clos le 31 mars 2021*

### 4. Immobilisations

		<i>2021</i>	<i>2020</i>
	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>Valeur nette</i>
			<i>Net book value</i>
Mobilier de bureau et équipements	90 570	78 832	11 738
Améliorations locatives	29 399	29 399	-
Objets de culte	56 920	-	56 920
Aménagements, lieu de culte	245 114	209 710	35 404
	<b>422 003</b>	<b>317 941</b>	<b>104 062</b>
			115 098

Les objets de culte ne font pas l'objet d'amortissement car ils représentent un trésor historique sacré.

### 5. Crédoeurs et charges à payer

	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Comptes fournisseurs et frais courus	189 493	61 244
Vacances et charges sociales à payer	50 422	48 942
SSUC à payer (note 10)	2 382	-
	<b>242 297</b>	110 186

### 6. Apports reportés afférents aux programmes et activités

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Solde, au début de l'exercice	376 374	373 640
Montant reçu durant l'exercice	975 444	1 576 187
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	<b>(653 371)</b>	<b>(1 573 453)</b>
Solde, à la fin de l'exercice	<b>698 447</b>	376 374
Moins : tranche à court terme	<b>600 491</b>	279 252
	<b>97 956</b>	97 122

# Communauté Sépharade Unifiée du Québec

## Notes complémentaires aux états financiers

*Exercice clos le 31 mars 2021*

### 7. Dette à long terme

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Emprunt auprès de la Fondation Communautaire Juive, non garanti, portant intérêt à un taux variable qui est fonction du taux de rendement sur les placements du prêteur établi à 3 %, remboursé en totalité au cours de l'exercice.	-	42 341
Emprunt auprès de la Fondation de la Communauté Sépharade du Québec, non garanti, ne portant pas intérêt, sans modalités de remboursement et dont le remboursement n'est pas prévu avant le 1 <sup>er</sup> avril 2022.	-	1 340
Emprunt auprès d'un organisme sous influence notable, non garanti, ne portant pas intérêt, sans modalités de remboursement.	<b>378</b>	26 426
Prêt d'un montant de 60 000 \$ provenant du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et garanti par le gouvernement du Canada. Ce prêt ne porte pas intérêt à condition que 75 % soit remboursé au plus tard le 31 décembre 2022. À cette date, 25 % du solde représentant 20 000 \$ sera converti en subvention. Toute portion impayée après le 31 décembre 2022 sera convertie en un prêt à terme portant intérêt à 5 % par année et remboursable d'ici le 31 décembre 2025.	<b>57 000</b>	-
	<b>57 378</b>	70 107
Moins : tranche à court terme	-	31 232
	<b>57 378</b>	<b>38 875</b>

Les versements en capital exigibles au cours des deux prochains exercices s'établissent de la façon suivante :

2022	-
2023	57 378

### 8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports ont été reçus pour les aménagements de lieu de culte et sont constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement de ces aménagements.

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Solde d'ouverture	<b>34 344</b>	45 938
Montant amorti dans les résultats	<b>(11 594)</b>	(11 594)
Solde de clôture	<b>22 750</b>	34 344

# Communauté Sépharade Unifiée du Québec

## Notes complémentaires aux états financiers

*Exercice clos le 31 mars 2021*

### 9. Subventions gouvernementales

L'Organisme génère une partie de ses revenus à partir de subventions gouvernementales. Ces revenus proviennent des sources suivantes :

	2021	2020
<b>Subventions fédérales</b>		
Subvention salariale d'urgence (Note 10)	284 075	-
Patrimoine Canadien	99 099	125 000
Gouvernement du Canada	62 999	64 375
Autres	-	500
	446 173	189 875
<b>Subventions provinciales</b>		
Agence de la santé et des services sociaux (PSOC)	143 021	66 390
Mécénat Placements Culture CALQ Volet 1 sur 3	2 134	24 643
Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale	-	12 173
Autres	5 600	5 300
	150 755	108 506
<b>Subventions municipales</b>		
Ville de Montréal	5 400	5 000
AlterGo - Accessibilité universelle en loisir, sport et culture	-	3 864
Sport et Loisirs de l'île de Montréal	-	1 141
	5 400	10 005
	602 328	308 386

### 10. Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

Le 11 avril 2020, le gouvernement fédéral a lancé la Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC »), un programme d'aide économique d'urgence visant à atténuer les conséquences financières de la COVID-19 sur les entreprises canadiennes. La SSUC a été mise sur pied pour aider les entreprises qui, par suite des répercussions économiques du coronavirus, ont du mal à retenir ou à réembaucher leurs employés. Ce programme offre une subvention salariale correspondant à 75 % des salaires versés (jusqu'à concurrence de 847 \$ par semaine). Il est rétroactif au 15 mars 2020 et prend fin en septembre 2021. La subvention a pour but de soutenir les employeurs admissibles qui souhaitent éviter de mettre à pied ou de licencier leurs employés et de leur permettre de rappeler ceux qui ont été mis à pied temporairement du fait de la COVID-19, et ce, en réduisant substantiellement les charges salariales de l'organisation. Au 31 mars 2021, la subvention salariale a été divisée en trois phases, qui sont chacune divisée en période de réclamation de quatre semaines, représentant une période de paie de quatre semaines de l'employé. La baisse de revenus obligatoire que doit subir l'employeur pour être admissible à la SSUC dépend de la période visée par sa demande :

- Phase 1 : Pour être admissible à la SSUC pour cette période (période de paie du 15 mars au 11 avril 2020), l'employeur doit avoir subi une baisse de revenus d'au moins 15 % en mars 2020. Le seuil inférieur de 15 % tient compte du fait que les contrecoups économiques de la COVID-19 n'ont commencé à se faire ressentir qu'à la mi-mars. Aux termes de ce programme, les revenus peuvent être calculés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice ou la méthode de la comptabilité de caisse.
- Phase 2 : Pour être admissible à la SSUC pour cette période (période de paie du 12 avril au 4 juillet 2020), l'employeur doit avoir subi une baisse de revenus d'au moins 30 % dans les périodes de réclamation mensuelles.
- Phase 3 : Pour être admissible à la SSUC pour cette période (période de paie du 5 juillet 2020 à juin 2021), l'employeur doit avoir subi une baisse de revenus dans les périodes de réclamation mensuelles.

**10. Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) (suite)**

L'Organisme remplissait les critères d'admissibilité à la SSUC après avoir calculé ses baisses de revenus au moyen de la méthode de la comptabilité d'exercice par rapport aux revenus des mois correspondants de 2019. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, l'Organisme est admissible à une subvention totale de 284 075 \$, laquelle a été comptabilisée dans les revenus des subventions gouvernementales. Après la clôture de l'exercice, l'Organisme a évalué son admissibilité pour les autres périodes.

Au 31 mars 2021, un montant de 2 382 \$ était comptabilisé à titre de subvention salariale d'urgence à payer suite au recalcul des subventions (Note 5)

**11. Dons à la Fondation CSUQ**

En septembre 2013, l'Organisme a conclu une entente de partenariat avec la Banque Nationale du Canada (« la Banque »). Selon cette entente, l'Organisme a mené une campagne de collecte de fonds de 2014 à 2018 afin de constituer un fonds de dotation d'un montant minimal de 1 000 000 \$ au bénéfice de La Fondation CSUQ. Selon cette entente, la Banque a versé à l'Organisme, au bénéfice de la Fondation CSUQ, 500 000 \$ et en contrepartie, l'Organisme a recueilli une somme équivalente.

En octobre 2019, l'Organisme a conclu une nouvelle entente de partenariat avec la Banque. Selon cette entente, la Banque convient de verser à l'Organisme, au bénéfice de la Fondation CSUQ, 90 000 \$ à raison de 30 000 \$ annuellement sur une période de trois ans terminant en juin 2021.

Selon ces ententes, l'Organisme pourra recevoir annuellement jusqu'à 5 % du montant en capital du fonds à titre d'apports à partir de juin 2020. Au 31 mars 2021, le montant du fonds de dotation s'élève à 1 514 010 \$ (1 250 832 \$ en 2020).

**12. Engagement contractuel**

L'Organisme s'est engagé par bail pour la location de locaux. Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice financier en vertu de ce bail (renouvelé annuellement), excluant les frais d'exploitation, sont de 590 000 \$.

**13. Régime de retraite**

Les contributions de l'Organisme au régime de retraite des employés pour l'exercice clos le 31 mars 2021 totalisent approximativement 27 600 \$ (24 800 \$ en 2020). Ce régime est administré par la Fédération CJA.

**14. Provision pour le déficit du régime de retraite**

L'Organisme participe à un régime de retraite à cotisations déterminées depuis Janvier 2005. Antérieurement, l'Organisme participait à un régime à prestations déterminées. À la clôture de ce dernier, un déficit de retraite a été réalisé. La Fédération CJA, administrateur de ce régime, a annoncé à l'Organisme qu'elle serait responsable d'une portion de ce déficit qu'elle estime à 75 000 \$. Au 31 mars 2021, l'entente finale n'a pas encore été conclue. Cependant, au cours de l'exercice une provision a été comptabilisée dans les livres.

Si des pertes devaient être encourues relativement au déficit du régime de retraite mentionné ci-haut, ces pertes seraient passées en charge au cours de l'exercice.

**15. Évènement important**

Depuis janvier 2020, la pandémie de COVID-19 (coronavirus) s'est répandue à l'échelle mondiale, laquelle a eu une incidence importante sur les entreprises, les organisations et les gouvernements en raison des restrictions concernant les voyages et les activités commerciales et des consignes d'auto-isolément et de mise en quarantaine instaurées par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et municipaux. Ces mesures ont fortement perturbées les activités de l'organisme qui n'a pas pu opérer certains de ses programmes. Bien que l'Organisme ait été en mesure de limiter les impacts de la crise à court terme, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable les conséquences de la pandémie à long terme sur la situation financière de l'Organisme. La direction continue de surveiller et d'analyser la portée de la pandémie sur les opérations et la situation financière de l'Organisme.

**16. Instruments financiers**

*Gestion des risques*

L'Organisme est exposé à des risques de crédit, de liquidité et de taux d'intérêt liés à ses actifs et passifs financiers. En général, la direction de l'Organisme a la responsabilité d'établir et de faire approuver les politiques de l'Organisme en matière de gestion des risques. La direction réalise sur une base continue des évaluations de risque afin de s'assurer que tous les risques importants inhérents à l'Organisme et à son exploitation ont été examinés et évalués de manière à tenir compte des conditions du marché et des activités d'exploitation de l'Organisme. Il n'y a aucun changement important dans l'exposition de l'Organisme aux risques par rapport à l'exercice précédent ni aucune modification importante dans les politiques de l'Organisme en matière de gestion des risques au cours de l'exercice.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'Organisme une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. L'Organisme est exposé au risque de crédit sur ses débiteurs. En règle générale, son exposition se limite à la valeur comptable portée au bilan. Le risque lié aux débiteurs est minimisé par un suivi continu de ceux-ci.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses obligations à l'égard des sorties de fonds en espèces à l'échéance. L'Organisme est exposé à ce risque surtout en ce qui concerne ses créditeurs et ses dettes à long terme. L'Organisme gère ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les sorties de fonds prévus par le biais d'un établissement strict du budget.

*Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt relativement à sa dette à long terme à taux fixe. Les instruments à taux fixe assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. Actuellement, l'Organisme ne détient pas d'instruments financiers permettant d'atténuer ces risques.

**17. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice en cours.